

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DEVE 31 Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2019 de BiodiversiTerre, entre la Ville de Paris, la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose un partenariat avec la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL sous la forme d'une convention en vue de la conception, la production et la mise en œuvre de l'événement BiodiversiTerre ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement de Paris, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement de Paris, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement de Paris, en date du 24 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Est approuvée la signature d'une convention de partenariat avec la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL en vue de la conception, la production et la mise en œuvre de l'événement BiodiversiTerre.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO